

LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE, LE RÉFÉRENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

(artL4644-1 et R4644-1 du Code du Travail)

PROGRAMME

A- LES ENJEUX DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité
- Définitions : accident du travail, maladie professionnelle...
- Enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative ...
- Enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires
- Les responsabilités : employeur, salarié et référent sécurité

B- CONSTRUIRE UNE DEMARCHE DE PREVENTION

- L'évaluation des risques : le Document Unique (DU)
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions
- Le plan de prévention
- Le protocole de chargement/déchargement
- La documentation sécurité

C- L'ORGANISATION SANTE SECURITE

- Rôle et mission des différents acteurs : direction, encadrement, salariés, Comité Social et Economique (CSE), médecine du travail, inspection du travail, CARSAT ...

D- L'ANALYSE DES ACCIDENTS ET DES INCIDENTS

- Intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes

E- LES FORMATIONS SECURITE ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Organisation de l'accueil et de la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires à la sécurité des équipements et des locaux

F- LA SECURITE DES EQUIPEMENTS ET DES LIEUX DE TRAVAIL

- La conformité des lieux de travail, des machines, des engins et des équipements de travail
- Les vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protections individuelles (EPI) et collectives (EPC)

G- ÉVALUATION DES CONNAISSANCES A PARTIR D'UN QCM

Réf. ESE113

Public

Dirigeants d'entreprise, responsables de services, animateurs sécurité

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Connaître les enjeux de la prévention
Connaître la réglementation santé – sécurité dans son activité
S'approprier les méthodes d'aide à l'évaluation des risques
Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
Définir et mener un plan d'actions de mesures correctives adapté à son entreprise
Définir les missions et les prérogatives de l'animateur sécurité

Méthodes pédagogiques

Exposé théorique à l'aide de PowerPoint.
Forte dominante pratique avec possibilité de travailler sur les documents de son entreprise (DU par exemple).

Durée

3 jours soit 21 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2020

AGEN :

- 21-28-29 septembre

PERIGUEUX :

- 20, 27 et 28 Avril
- 31 août et 7, 8 Septembre

Tarif

650 € HT

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82